



**APPUI TECHNIQUE À  
L'INITIATIVE NATIONALE DE PROTECTION SOCIALE  
POUR LA CONCEPTION ET LA FORMULATION  
DU CIBLAGE DES BÉNÉFICIAIRES  
DE LA COMPOSANTE TRANSFERTS MONÉTAIRES SOCIAUX**

Aïssata FALL - Nov. 2011

# CONTEXTE & OBJECTIFS DE L'APPUI TECHNIQUE



1. L'objectif principal de ce projet est de...

2. Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- (a) améliorer les capacités techniques...
- (b) renforcer les capacités institutionnelles...
- (c) promouvoir la coopération entre...
- (d) faciliter l'accès aux services...

3. Le projet sera financé par...

4. Les partenaires impliqués sont...

5. Le projet sera mis en œuvre...

6. Les résultats attendus sont...

7. Le projet sera évalué...

8. Les conclusions de l'évaluation...

9. Les recommandations...

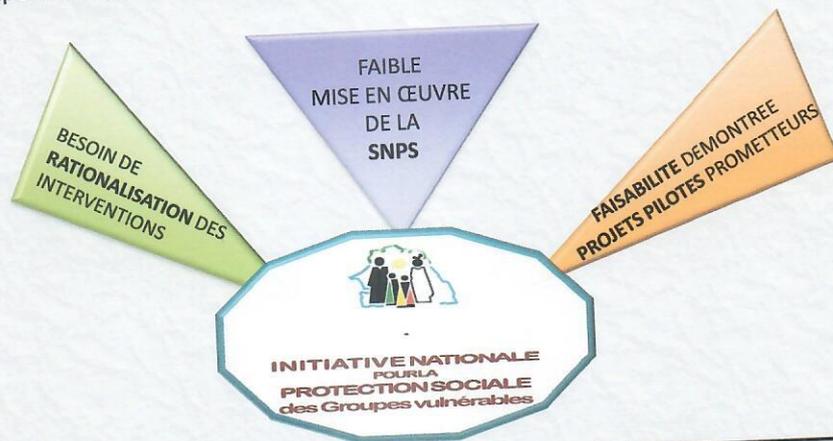
10. Les conclusions finales...

## FILETS SOCIAUX DE SÉCURITÉ AU SÉNÉGAL

- Multiplicité des interventions
- Manque de rationalisation des efforts
- Conception isolée de chaque programme
- Manque de vision transversale
- Manque de "consignes" au niveau central pour le traitement de la pauvreté

### POURTANT

- Existence d'études de faisabilité solides (UNICEF)
- Expériences positives de projets pilotes (CLM / NETS; PAM / Cash Voucher)



1) Les filets sont généralement conçus comme des programmes ou projets à court et moyen terme, isolés, répartis entre plusieurs institutions et aux approches, outils de gestion, de ciblage, et de suivi-évaluation distincts.

2) On constate

- Manque d'objectifs communs de création d'un système intégré et opérationnel de Protection Sociale efficace

- Manque d'objectifs communs de résultats autour des instruments de filets sociaux de sécurité — tels que la protection de la consommation, la réduction de la pauvreté, et la promotion de l'investissement en capital humain.

- Contribution à des objectifs stratégiques du pays, ou à des grilles de lecture à moyen terme comme les OMD, peu identifiée.

- La limite entre la notion de filets sociaux de sécurité et celle de programme de lutte contre la pauvreté est extrêmement ténue

*(Revue des filets sociaux de sécurité au Sénégal - Banque Mondiale - 2011)*

3) POUTANT des études et des projets pilotes ont démontré l'intérêt et la faisabilité de filets sociaux dans le pays.

4) On constate donc

Un besoin de rationalisation des interventions

Une faible mise en œuvre de la SNPS

Une faisabilité démontrée

→ Autant d'arguments qui poussent le Ministère de la famille à mettre en place une action innovante: l'INPS

**Deux leviers fondamentaux:**

- Un dispositif institutionnel et communautaire, national et décentralisé:
  - ✧ la plateforme technique opérationnelle — PTO
  - ✧ les Acteurs Porteurs de Dynamiques Communautaires — APDC
- Un instrument d'ingénierie sociale transversal: la Stratégie Accélérée de Développement des Compétences — SADEC

**TOUTEFOIS l'INPS reste une proposition théorique**→ **Nécessité de développer**

- ✧ un manuel de procédures pour l'opérationnalisation de l'INPS
- ✧ une formulation plus claire pour le ciblage des transferts monétaires

→ Appui financier et technique de l'UNICEF à la CSO/PLCP pour la conception d'une intervention pilote du ciblage de la composante transferts sociaux monétaires

La mise en œuvre du programme est bâtie autour de deux leviers fondamentaux: Un dispositif institutionnel et communautaire national et décentralisé constitué d'une plateforme technique opérationnelle inclusive et d'une masse critique d'**Acteurs Porteurs de Dynamiques Communautaires (APDC)**, chargés d'identifier, d'organiser, d'encadrer, d'accompagner, d'impulser, de faire émerger et de suivre les besoins pratiques et stratégiques des groupes vulnérables dans une perspective d'autonomisation socio-économique, d'équité et d'égalité de genre.

La **Stratégie Accélérée de Développement des Compétences (SADEC)** qui constituera l'instrument d'ingénierie sociale transversal à toutes les autres composantes pour asseoir à la base, les moyens d'affirmation du leadership chez les groupes vulnérables afin de leur permettre de saisir et de valoriser les opportunités de mobilisation des ressources financières mises à leur disposition par le présent programme ou d'autres mécanismes de cette nature ainsi que l'offre d'infrastructures et de services sociaux de base.

Le dispositif de ciblage sera guidé par le souci permanent de **toucher exclusivement les segments des populations les plus pauvres** et de systématiser la gestion axée sur les résultats à partir du triptyque géographique, communautaire et catégoriel. Les seuls cinq indices d'accès de type infrastructurel classique ou à partir de potentiels organisationnels des OCB ne seront plus déterminants. L'absence de moyens d'existence durable et l'existence de zones polarisatrices de développement endogène, avec en toile de fond, l'émergence de familles productives à partir de leurs principaux acteurs internes de changement, occuperont un rang de priorité élevé dans le ciblage des bénéficiaires.

# INPS

## INITIATIVE NATIONALE POUR LA PROTECTION SOCIALE DES GROUPES VULNÉRABLES



### Objectif global

Contribuer à la réduction de la pauvreté, la vulnérabilité et l'exclusion sociale à travers une approche globale intégrée et décentralisée de protection sociale des groupes vulnérables

### Objectifs spécifiques:

- Dispositif communautaire pour la prise en charge efficace de la demande sociale
- Renforcement des capacités techniques des parties prenantes
- Accessibilité pour les groupes vulnérables à:
  - ✦ des dispositifs de prévention et de réponses aux chocs économiques et naturels
  - ✦ aux infrastructures et services sociaux de base
  - ✦ aux actifs économiques via des transferts monétaires et produits financiers directs
- Suivi évaluation des projets sociaux à l'échelle communautaire

- ✦ Lancée le 9 avril 2010, pour une durée de 4 ans
- ✦ Budget de 354 000 000 de Francs CFA en 2011 au BCI.
- ✦ Régions de Dakar, Thiès, Fatick, Kaolack, Tambacounda, Kédougou, Kolda, Sédhiou, Ziguinchor

1) Objectif global: contribuer à la réduction de la pauvreté, la vulnérabilité et l'exclusion sociale à travers une approche globale intégrée et décentralisée de protection sociale des groupes **vulnérables (enfants, femmes, personnes âgées, handicapés, familles, jeunes, communautés)**.

### 2) Objectifs spécifiques:

Mettre en place un dispositif communautaire **de base** pour accroître l'efficacité de la prise en charge de la demande sociale **par un encadrement de proximité des groupes vulnérables** ;  
Renforcer les capacités techniques des **groupes vulnérables, des acteurs et partenaires institutionnels à la base** ;  
Favoriser l'accès des groupes vulnérables à des dispositifs de prévention et de réponses aux chocs économiques et naturels;  
Améliorer l'accès des groupes vulnérables aux infrastructures et services sociaux de base ;  
Favoriser l'accès des groupes vulnérables aux actifs économiques à travers des transferts monétaires et produits financiers directs ;  
Assurer le suivi évaluation des projets sociaux à **l'échelle communautaire**

## CIBLAGE (1)

### POUR

- Atteindre ceux qui en ont besoin
- Rationnaliser les efforts

### MAIS

- exige des compromis entre intérêts, bénéfiques et capacités
- reste imparfait
- présente le risque d'erreurs d'exclusion et d'inclusion



### PLUSIEURS MÉTHODES

- **LE CIBLAGE SUR BASE D'ÉVALUATION INDIVIDUELLE:**
  - ◇ Test de revenus: basé sur le revenu des ménages ou leurs actifs
  - ◇ Test de revenus par approximation: basé sur des indicateurs corrélés à la pauvreté
- **LE CIBLAGE À BASE COMMUNAUTAIRE:** basé sur les connaissances de la communauté
- **LE CIBLAGE CATÉGORIEL:** basé sur des caractéristiques des ménages corrélées à la pauvreté
- **LE CIBLAGE GÉOGRAPHIQUE:** basé sur des critères mesurables par aires géographiques

- 1) Le but d'un ciblage est de permettre que le transfert monétaire atteigne le public ciblé en rationalisant les efforts pour un coût le plus bas possible.
- 2) C'est un processus exigeant des compromis entre les intérêts, bénéfiques et capacités des diverses parties prenantes et qui, de fait, reste imparfait et présente toujours le risque d'erreurs d'exclusion et d'inclusion
- 3) Plusieurs méthodes de ciblage, employées seules ou combinées entre elles, peuvent être utilisées pour atteindre les populations les plus pauvres, dont entre autres:

#### 3) le ciblage sur base d'évaluation individuelle:

Test de revenus: basé sur le revenu des ménages ou leurs actifs; vérifié ou non par des sources indépendantes.

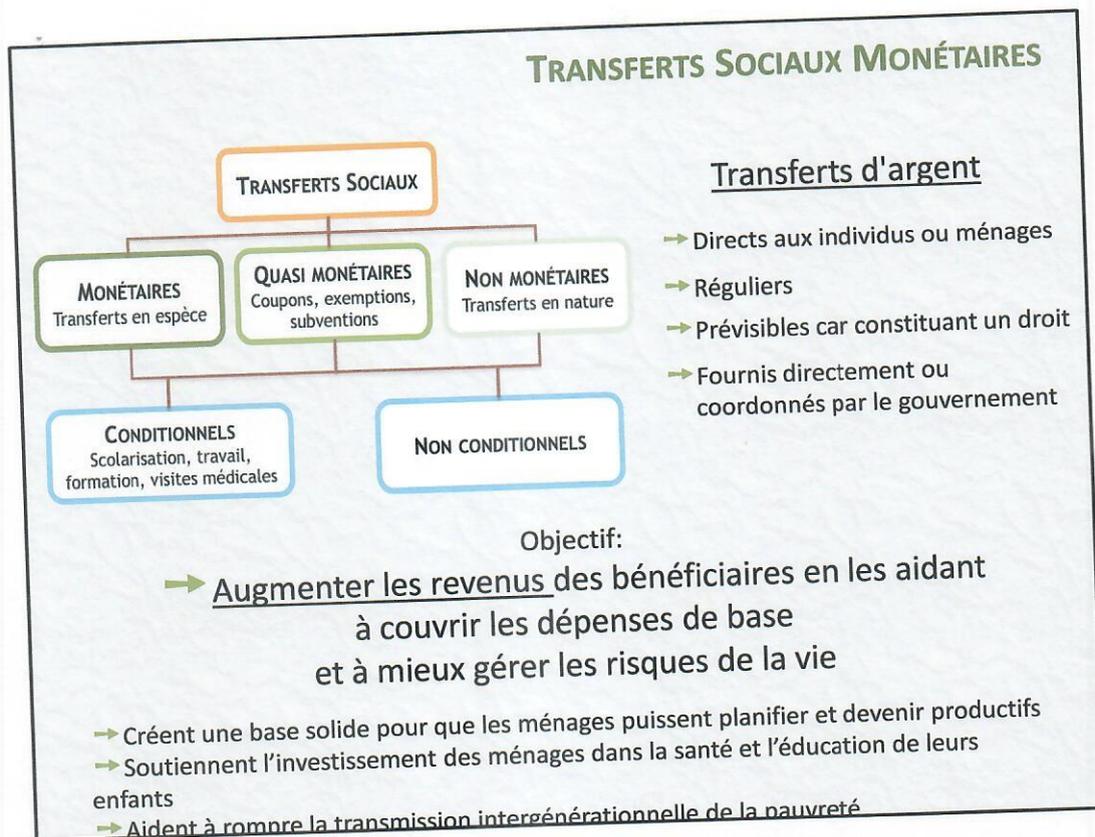
Test de revenus par approximation (proxy means test): basé sur plusieurs indicateurs au niveau des ménages, observables et clairement corrélés à la pauvreté.

4) le ciblage à base communautaire: basé sur l'acceptation que les communautés ont localement une meilleure connaissance individuelle des ménages.

5) le ciblage catégoriel: basé sur des caractéristiques des ménages facilement observables et clairement corrélés à la pauvreté (âge, sexe, nombre de personnes dans le ménage, handicap, statut...).

6) le ciblage géographique: basé sur des critères mesurables par aires géographiques; généralement utilisé de manière combinée avec d'autres méthodes pour définir l'éligibilité des ménages.

**TRANSFERTS SOCIAUX MONÉTAIRES  
&  
CIBLAGE**



1) Les transferts sociaux monétaires sont des transferts d'argent directs aux individus ou ménages, réguliers — contrairement à un paiement unique comme dans une situation d'urgence — et prévisibles car constituant un droit, fournis directement ou coordonnés par le gouvernement

2) On rencontre principalement:

- Des transferts sociaux monétaires non conditionnels
- Des transferts sociaux monétaires conditionnels
- Des transferts sociaux quasi-monétaires (coupons alimentaires, bons de santé...) conditionnels ou non

3) Ils ont pour objectif d'augmenter les revenus des bénéficiaires en permettant aux individus ou ménages de couvrir les dépenses de base et de mieux gérer les risques de la vie. Ils créent une base solide pour que les ménages puissent à nouveau planifier et devenir productifs. Ils constituent également un soutien à l'investissement des ménages dans la santé et l'éducation de leurs enfants, et aident à rompre le cercle vicieux de la transmission intergénérationnelle de la pauvreté.

## CIBLAGE (3)

Un processus qui impose des compromis et présente toujours un risque d'erreurs d'exclusion et d'inclusion

Le niveau de risque d'erreur accepté oriente le choix pour une **vérification**:

- ◇ Aucune vérification
- ◇ Vérification à travers des documents
- ◇ Vérification à domicile
- ◇ Vérification par un tiers

Un processus qui doit être pleinement accepté

Le processus de sélection doit être **transparent** et permettre à tout individu, de **réclamer**:

- ◇ Niveau 1: Prise en compte de la majorité des plaintes [ Localement: intervenants en charge du ciblage]
- ◇ Niveau 2: Prise en compte des réclamations non satisfaites au niveau 1 [au niveau territorial ou institutionnel supérieur au niveau 1]
- ◇ Niveau 3: Recours en justice [si aucune solution aux niveaux 1 & 2. → Exige des procédures du ciblage clairement formalisés et reconnus officiellement]

Un processus ponctuel dans un contexte évolutif

Sa durée de validité n'est pas illimitée, **un re-ciblage** est nécessaire :

- ◇ Peut adopter les mêmes méthodes que le ciblage initial (pour inclure et exclure)
- ◇ Peut utiliser le système de suivi-évaluation (pour exclure)
- ◇ Sa fréquence dépend de l'acceptabilité de son coût
- ◇ Des règles de sortie du programme doivent d'abord être définies

### La vérification du ciblage

Comme expliqué précédemment, le ciblage est un processus qui impose des compromis et présente toujours un risque d'erreurs d'exclusion et d'inclusion. Le choix de procéder à une vérification du ciblage dépend alors du niveau de risque d'erreur accepté.

- Aucune vérification
- Vérification à travers des documents
- Vérification à domicile
- Vérification par un tiers

### Système de recours

Tout comme pour le ciblage, la vérification peut elle aussi comporter des erreurs. L'acceptation des résultats du ciblage passe par un processus de sélection transparent mais aussi par la possibilité, pour tout individu, de **réclamer**. Un système de recours — ou de plainte — est donc indispensable.

Ce système doit proposer un arbitrage rassurant la population quant à la nature des erreurs constatées, permettant de distinguer l'erreur de la fraude et d'y remédier si nécessaire.

Plusieurs niveaux de recours existent, qui se différencient autant géographiquement qu'en terme d'indépendance par rapport au mécanisme de ciblage.

• **Niveau 1** — **Prise en compte de la majorité des plaintes**: au niveau local, au niveau des intervenants les plus proches des populations, en charge du ciblage.

• **Niveau 2** — **Prise en compte des réclamations non satisfaites au niveau 1**: à un niveau territorial ou institutionnel supérieur à celui du niveau 1; notamment en cas de négligence ou d'incompétence du niveau 1.

• **Recours en justice**: si les niveaux précédents n'ont pas apporté de solution. Ce qui exige que le mécanisme et les procédures du ciblage soient clairement formalisés et reconnus officiellement.

### Durée de validité du ciblage / re-ciblage

Le ciblage intervenant à un temps donné, et le programme de transfert ayant pour objectif d'améliorer la situation des plus pauvres / vulnérables, il est nécessaire de définir une période de vérification de la validité des résultats obtenus si le programme n'a pas une durée déterminée.

Ce re-ciblage peut adopter les mêmes méthodes que celle du ciblage initial ou utiliser le système de suivi-évaluation du programme si ce dernier comporte des vérifications régulières de la situation des bénéficiaires.

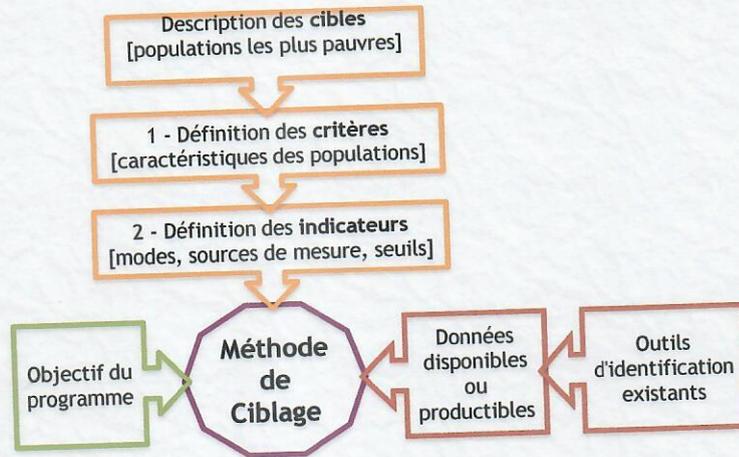
La fréquence du re-ciblage dépend directement de l'acceptabilité de son coût.

L'utilisation des résultats du re-ciblage implique qu'au préalable, des règles de sortie du programme aient été définies.

## CIBLAGE (2)

### Enjeu majeur pour la stabilité sociale:

Faire accepter les approximations et les erreurs par les non-bénéficiaires  
 → Etre capable de faire comprendre le processus dans son intégralité



- 1) Au plan opérationnel, au-delà de la définition de bénéficiaires, un des enjeux principaux d'un ciblage est de faire accepter les approximations et les erreurs. On touche ici l'aspect "stabilité sociale" et "dialogue social" de la protection sociale. Il est donc indispensable que le processus dans son intégralité soit reconnu et compris par les populations, tout particulièrement des non-bénéficiaires, ainsi que par toutes les parties prenantes.
- 1) Cette compréhension pour une acceptation passe par une définition claire et argumentée des cibles choisies: "Quels ménages veut-on appuyer?"
- 2) des critères de sélection: "Comment reconnaît-on ces ménages? Quelles sont leurs caractéristiques?"
- 3) Il est essentiel d'également définir clairement les modes et sources de mesures de ces critères, et d'argumenter les seuils au-dessus ou au-dessous desquels les ménages sont éligibles.
- 1) Le choix des cibles, et donc des critères et indicateurs, dépend de l'objectif du programme
- 2) Les outils d'identification existants et les données disponibles vont aussi guider le choix de la méthode de ciblage, afin que le ciblage reste efficace ET budgétairement soutenable.

→ Le choix du type de ciblage relève donc autant de facteurs techniques que de décisions politiques. La méthode de ciblage est alors définie en fonction:

- ✓ de l'objectif du programme (notamment l'objectif de la politique en place)
- ✓ des caractéristiques des cibles à atteindre (critères de ciblage)
- ✓ des outils d'identification existants (capacité institutionnelle)

**La difficulté réside alors dans la définition des bénéficiaires: Quelles sont, au Sénégal, les caractéristiques des familles ou individus pauvres ou vulnérables?**  
 Une caractérisation des familles pauvres "utilisable" au plan opérationnel nécessite alors: un consensus aux niveaux national et local sur les critères et indicateurs pertinents à appliquer localement  
 la définition de ce qui est mesurable de manière réaliste pour une intervention

Ainsi, effectuer le ciblage des populations les plus pauvres requiert de disposer de moyens clairs de description et de modes de mesures.

## INPS & TRANSFERTS SOCIAUX MONÉTAIRES

### Une composante qui:

- Cible des segments les plus pauvres de la population
- Propose un transfert monétaire conditionnel ou inconditionnel, sous forme de subventions non remboursables
- Aide les familles les plus pauvres à:
  - ◇ répondre à leurs besoins essentiels alimentaires, sanitaires et sociaux
  - ◇ renforcer leurs capacités socio-économiques pour la prise en charge des enfants
  - ◇ renforcer leurs capacités à valoriser leurs initiatives productives

### Quelles sont, au Sénégal, les caractéristiques des familles ou individus pauvres?

- ➔ Quelle caractérisation des familles pauvres "utilisable" au plan opérationnel?
- ➔ Quels critères et indicateurs pertinents à appliquer localement?
- ➔ Qu'est-ce qui est mesurable de manière réaliste pour une intervention?

#### ➔ Nécessité d'un "tronc commun" de critères de pauvreté,

justifiables tant devant les décideurs nationaux que la population et ses représentants

- ◇ Responsabilité du "tronc commun": au niveau des décideurs nationaux
- ◇ Nécessaire reconnaissance au niveau local, en tant que décision du Gouvernement

La composante de transferts sociaux monétaires de l'INPS a pour objectif de permettre aux familles les plus pauvres, grâce à des subventions non remboursables, de répondre à leurs besoins essentiels en matière alimentaire, sanitaire et sociale renforcer les capacités socio-économiques des familles pour la prise en charge de leurs enfants renforcer leurs capacités à saisir les opportunités de valorisation de leurs initiatives productives.  
Ce transfert peut être conditionnel ou non-conditionnel

Tenant compte que l'INPS a choisi de cibler exclusivement les segments des populations les plus pauvres, sans se limiter à l'utilisation des seuls cinq indices d'accès de type infrastructurel classique ou à partir de potentiels organisationnels des OCB, mais en tenant compte de l'absence de moyens d'existence durable, les membres du comité se sont accordés sur les points suivants:  
Il s'agit de définir le ciblage des populations en extrême pauvreté, sans égard pour le but de l'intervention ou le mandat de l'intervenant.  
L'INPS vise les "segments les plus pauvres de la population" et il s'agit donc des ménages en deçà de la vulnérabilité: les ménages déjà pauvres sont recherchés.  
Il est nécessaire de définir de manière argumentée et justifiable tant face aux décideurs nationaux que de la population et ses représentants, un "tronc commun" de critères de pauvreté; critères qui seront ensuite contextualisés au plan local.  
La responsabilité de ce "tronc commun" (critères) doit être prise au niveau des décideurs nationaux mais doit aussi être comprise (expliquée) au niveau local en tant que décision du Gouvernement.  
Cette nécessaire validation du "tronc commun" n'empêche pas l'INPS de développer une mise en œuvre opérationnelle afin de tester son approche dans un projet pilote.  
Ce tronc commun ou tout critère défini par le comité n'est pas immuable et peut être corrigé par la suite, soit en tant que critère ou au niveau des indicateurs.

## INPS & TRANSFERTS SOCIAUX MONÉTAIRES CIBLAGE POUR UN PILOTE

### APPROCHE MIXTE POUR LE CIBLAGE:

- 1) Ciblage **géographique**: définir les zones de plus grande profondeur de pauvreté
  - 2) Ciblage **communautaire**: repérer les ménages les plus pauvres dans ces zones pauvres
  - 3) **Classification** en catégories de pauvreté / vulnérabilité: définir les ménages éligibles
- Une vérification respectant la valeur intrinsèque du ciblage communautaire
  - Un système de plaintes
  - Un re-ciblage non nécessaire pour une phase pilote

### Éléments de l'INPS exploités pour le ciblage

- Plateforme Technique Opérationnelle (PTO)
- Acteurs Porteurs de Dynamiques Communautaires (APDC)

### MAIS

Nécessité de renforcer l'opérationnalité et la complémentarité de ces deux éléments

En ce qui concerne la méthode de ciblage, une approche mixte a été retenue: Un ciblage géographique est nécessaire, suivant des critères choisis au niveau national, appliqués de manière homogène sur l'ensemble du territoire national.

Ce ciblage géographique a pour but de définir les zones de plus grande profondeur de pauvreté. A l'intérieur de chaque zone de pauvreté profonde, un repérage des ménages les plus pauvres sera réalisé par le biais d'un ciblage communautaire. L'INPS effectuera ensuite une classification en catégories de pauvreté / vulnérabilité, des ménages éligibles au programme en fonction de critères validés au niveau national et local.

Une vérification du ciblage est nécessaire mais elle doit être conçue de manière à ce que les résultats puissent être utilisés sans remettre en cause la valeur intrinsèque d'un ciblage communautaire — meilleure connaissance des réalités locales par les acteurs locaux.

Un système de plaintes doit être mis en place

Un re-ciblage n'est pas nécessaire pour une phase pilote. Mais cette phase pilote doit fournir des éléments pour définir les caractéristiques d'un re-ciblage pour un programme ultérieur.

### Éléments de l'INPS exploités pour le ciblage

Les deux éléments principaux du dispositif INPS repris pour le ciblage sont la Plateforme Technique Opérationnelle (PTO) et les Acteurs Porteurs de Dynamiques Communautaires (APDC). Cette plateforme est composée par les services techniques déconcentrés du ministère de la Famille. La mise en œuvre des plateformes opérationnelles permet de renforcer de manière significative les capacités des APDC.

Sur le terrain ces PTO semblent relativement désorientées quant aux rôles qu'elles doivent jouer, et également en ce qui concerne leur composition actuelle suite au dernier remembrement du MFSAEFMFPE et se posent certaines questions: Tous les services déconcentrés inclus initialement sont-ils encore membres de la PTO? Comment cette plateforme doit-elle aujourd'hui être coordonnée sur le terrain?

Dans un souci de pérennisation de l'opérationnalisation, l'INPS a accordé une place de choix à l'émergence d'animateurs de base issus des communautés, les APDC, qui doivent, au fur et à mesure de l'évolution du processus, conduire le Développement à la base.

**INPS**  
**COMPOSANTE**  
**TRANSFERTS SOCIAUX MONÉTAIRES**  
**CIBLAGE**

## PILOTE INPS — CIBLAGE DES ZONES GÉOGRAPHIQUES

### CRITÈRES [& INDICATEURS] DÉFINIS

- Accès à la nourriture [Taux d'insécurité alimentaire]
- Milieu de résidence [Type de milieu]
- Pauvreté monétaire [Taux d'extrême pauvreté]
- Accès à l'éducation [Disponibilité des écoles]
- Accès à la santé [Disponibilité des services]
- Accès à l'eau, à l'assainissement [Disponibilité des points d'eau]

### SOURCES D'INFORMATION

- ✦ Enquête du PAM CFSVA/AGVSAN (insécurité alimentaire)
- ✦ Enquêtes nutritionnelles SMART (CLM / FAO, PAM, UNICEF)
- ✦ Enquête Villages de 2009 sur l'accès aux services sociaux de base
- ✦ ESPS 2005-2006 / ESPS 2011
- ✦ Ministère de la Santé / Service National de l'Information Sanitaire
- ✦ Ministère de l'Éducation – Annuaire Statistique
- ✦ PEPAM

### CRITÈRES UTILISÉS DÉTERMINÉS PAR:

- la disponibilité des informations
- la volonté de rationaliser les efforts

- **ESPS** → accès à la nourriture et pauvreté monétaire, via le seuil de pauvreté alimentaire
- **Enquête Villages** → accès à la santé, à l'éducation, à l'eau et à l'assainissement

### 1) CIBLAGE GÉOGRAPHIQUE DE L'INPS: CRITÈRES DE SÉLECTION DES ZONES GÉOGRAPHIQUES

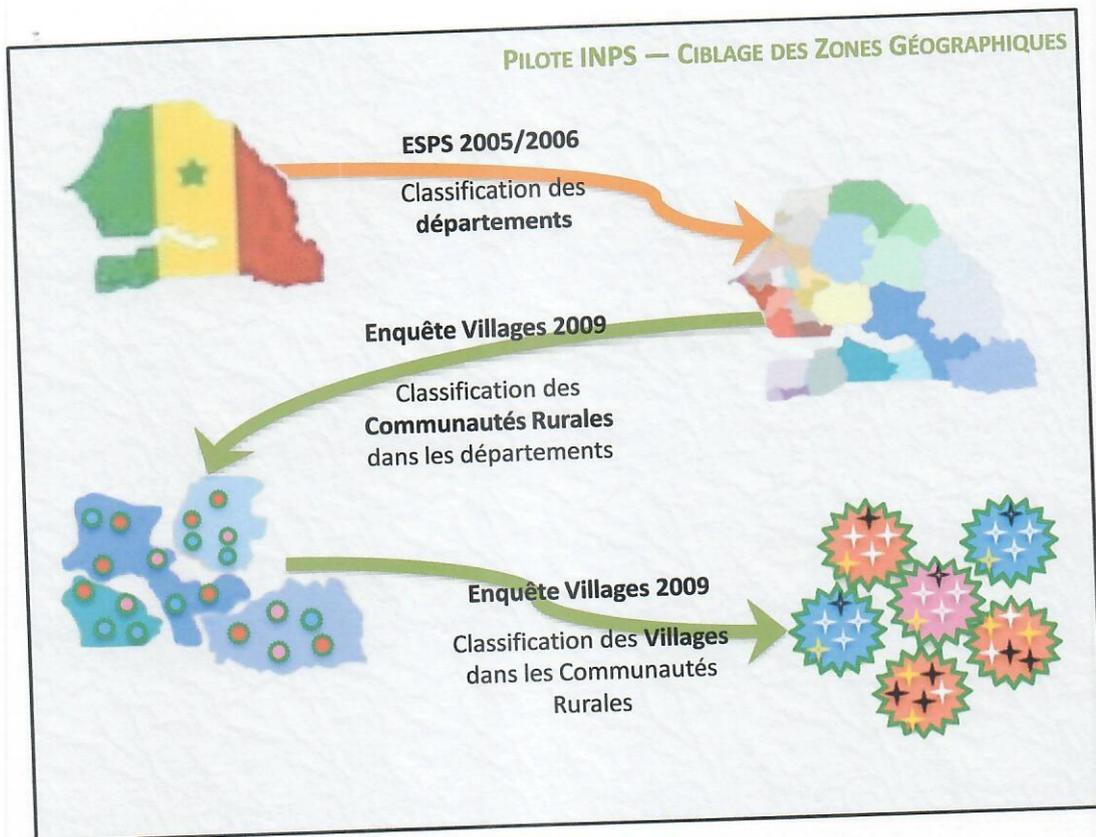
Les critères suivants ont été retenus pour la catégorisation des zones de plus profonde pauvreté:

- a) **Accès à la nourriture:** en termes de disponibilité, stabilité ou accès.  
*Justification:* Lien entre pauvreté et insécurité alimentaire / malnutrition  
*Indicateurs:* Taux d'insécurité alimentaire au niveau régional ou départemental  
*Mode de mesure:* Enquêtes spécifiques
- b) **Milieu de résidence:** Urbain ou rural  
*Justification:* La pauvreté est plus importante en milieu rural  
*Indicateurs:* Type de milieu  
*Mode de mesure:* Cartographique
- c) **Pauvreté monétaire:**  
*Justification:* Mesure la capacité du ménage à subvenir à ses besoins essentiels, alimentaires et non alimentaires  
*Indicateurs:* Taux d'extrême pauvreté de la zone  
*Mode de mesure:* Enquêtes spécifiques
- d) **Accès à la santé:**  
*Justification:* Pauvreté multidimensionnelle  
*Indicateurs:* Disponibilité des services dans la zone  
*Mode de mesure:* Dénombrement des services de santé par type, par rapport à la population; Mesure de la distance des villages par rapport aux services
- e) **Accès à l'éducation:**  
*Justification:* Pauvreté multidimensionnelle  
*Indicateurs:* Disponibilité des écoles dans la zone  
*Mode de mesure:* Dénombrement des établissements par type, par rapport à la population; Mesure de la distance des villages par rapport aux établissements
- f) **Accès à l'eau, à l'assainissement:**  
*Justification:* Pauvreté multidimensionnelle  
*Indicateurs:* Disponibilité des points d'eau dans la zone  
*Mode de mesure:* Dénombrement des points d'eau par type, par rapport à la population; Mesure de la distance par rapport aux points d'eau

### 2) SOURCES

#### 3) CRITÈRES UTILISÉS

Le nombre initial de critères choisis se trouve restreint par la disponibilité des informations et la volonté de rationaliser les efforts. Toutefois, les critères portant sur l'accès à la nourriture et la pauvreté monétaire sont retrouvés via le seuil de pauvreté alimentaire dans l'ESPS. Et l'Enquête Villages utilise l'accès à la santé, à l'éducation, à l'eau et à l'assainissement



L'ESPS 2005-2006 est utilisée pour définir les départements les plus pauvres, sur la base de l'indice d'extrême pauvreté, c'est-à-dire avec le seuil de pauvreté alimentaire. Les données de l'Enquête Village 2008-2009 sont utilisées pour mesurer les indicateurs à l'intérieur des départements ciblés via l'ESPS. La sélection des villages se fait alors sur la base des accès aux services sociaux de base.

Seuil de pauvreté alimentaire ESPS 2005/2006 actualisé en fonction de l'inflation:  
Dakar: 393 Fcfa; Rural 354 Fcfa; Autre urbain: 366 Fcfa

Les données actuellement **directement** disponibles ne permettent pas, de part leur présentation, d'effectuer un premier classement des régions. Par exemple, l'ESPS 2005-2006 a été réalisée alors que les régions de Kédougou, Sédhiou et Kaffrine étaient intégrées à d'autres régions, alors que l'enquête village 2009 tient compte des 14 régions que compte le Sénégal depuis 2008. Ou encore certains chiffres n'ont été fournis que pour les départements les plus défavorisés au sein des régions.  
→ Il est donc nécessaire de se rapprocher des structures responsables des études afin d'obtenir la totalité des données utilisées.

#### **Modes de collecte et sources d'information & utilisation**

L'ESPS 2005-2006 a défini les départements les plus pauvres et l'Enquête Villages fournit des résultats pour chaque village de manière unitaire. Un **score de pauvreté** peut donc être affecté à chaque village ou à chaque communauté rurale.

Le comité a proposé que le ciblage géographique classe dans l'ordre:

1. Les départements
2. Les Communautés Rurales au sein de chaque département
3. Les villages au sein de chaque CR

Ce classement et les scores de pauvreté seront nécessaires au calcul des quotas de bénéficiaires pouvant être appuyés dans le cas d'un budget ne pouvant couvrir la totalité des ménages éligibles.

#### **Vérification**

Il n'est pas nécessaire de vérifier pour le ciblage géographique. Les informations sont officielles et validées au niveau national.

#### **Acteurs impliqués**

Le programme INPS et l'ANSD doivent prendre la responsabilité de ces actions de ciblage géographique et du résultat.

## PILOTE INPS — CIBLAGE DES MÉNAGES

### DÉFINITION DES CRITÈRES & INDICATEURS

Deux objectifs:

- repérer les ménages en extrême pauvreté
- se doter des moyens de hiérarchiser les ménages au sein de cette couche sociale

→ **Niveau central:** Définition d'un tronc commun de critères de pauvreté

→ **Niveau local:** Discussion et validation

- ◇ d'indicateurs pertinents localement
- ◇ du poids de chaque critère
- ◇ du seuil de chaque indicateur

### CIBLAGE DES MÉNAGES EN DEUX TEMPS:

- Liste des ménages considérés comme pauvres / vulnérables dans chaque village ciblé
- Classification en catégories de pauvreté

→ **Liste des ménages en extrême pauvreté**

### *Critères retenus*

Les critères de ciblage des ménages définis comme tronc commun au niveau national, doivent être discutés et validés au niveau local en ce qui concerne les indicateurs à mesurer. Par exemple, en pays Diola, l'autosuffisance alimentaire ne peut être évaluée à partir des greniers car culturellement le contenu des réserves gérées par les femmes n'est jamais divulgué. Il faut donc trouver d'autres moyens de mesure.

Le poids de chaque critère et le seuil de chaque indicateur doivent également être approuvés localement, particulièrement en fonction des réalités économiques de l'échelle territoriale considérée — on ne peut estimer de la même façon la pauvreté dans une zone minière et dans une zone agricole.

## PILOTE INPS — CIBLAGE DES MÉNAGES

### CRITÈRES [ & INDICATEURS ] DÉFINIS

- **Taille du ménage:** Corrélation taille du ménage / niveau de vie du ménage  
[Nb de personnes du ménage; Nb de personnes par pièce utilisée pour dormir]
  - **Présence de jeunes enfants (<5 ans):** Anticipation de la transmission de la pauvreté  
[Nombre ou % d'enfants <5 ans au sein du ménage]
- **Sexe du chef de ménage:** Vulnérabilité des les ménages ruraux dirigés par des femmes  
[Sexe et statut matrimonial du chef de ménage]
  - **Niveau d'instruction du chef de ménage:** Un des déterminants du niveau de vie  
[Niveau d'éducation du chef de ménage]
- **Scolarisation des enfants:** Obligation légale  
[% d'enfants du ménage (parmi les 6-16 ans) non scolarisés ou non en formation]
  - **Interdiction du travail des enfants:** Obligation légale  
[% d'enfants du ménage (parmi les moins de 16 ans) travaillant]
- **Sécurité alimentaire:** Corrélation seuil de pauvreté alimentaire / indice d'extrême pauvreté  
[Catégories de consommation alimentaire; Durée de la période de soudure]
  - **Insuffisance de revenus:** Répondre aux besoins essentiels  
["N'arrive pas à joindre les deux bouts"; Nb de mois par an d'insuffisance de revenus]
- **Utilisation des services de santé:** Significatif du niveau de vie du ménage (pauvreté monétaire)  
[Nb ou % d'enfants malades non soignés au Centre de Santé; idem en malnutrition sévère]
  - **Accès à l'eau, à l'assainissement:** Significatif du niveau de vie du ménage  
[Type et mode d'accès à l'eau potable; Type de toilettes]
- **Logement décent:** Significatif du niveau de vie du ménage  
[Nature du toit; Nature du sol]

Les critères sont décrits ci-après, sans hiérarchisation, sur la base de la confrontation des débats du comité avec l'expérience des acteurs rencontrés sur le terrain — Plate-forme Technique Opérationnelle et APDC. Les justifications argumentent la pertinence du critère pour "visualiser" la pauvreté. En ce qui concerne les obligations légales, la pertinence est sous-tendue par le choix du législateur. Les indicateurs ont été définis en fonction de ce qui est logiquement et budgétairement réalisable de vouloir mesurer. Certains indicateurs proposent de mesurer un nombre absolu ou relatif (%), sans qu'un choix ait été fait. Ce choix dépend d'une décision quant à l'association des critères pour définir les niveaux de pauvreté. Ceci renvoie également à la nécessité de définition des seuils pour les indicateurs.

**1) Taille du ménage:**  
Justification: Corrélation taille du ménage / niveau de vie du ménage  
Indicateurs: Nombre de personnes du ménage  
Mode de mesure: Nombre de personnes par pièce utilisée pour dormir  
Renseigné par le CLC puis vérifié au domicile par l'APDC

**2) Présence de jeunes enfants (<5 ans):**  
Justification: Anticipation de la transmission de la pauvreté: les chocs vécus au cours de la petite enfance engendrent des retards pour le futur adulte  
Indicateurs: Nombre ou % d'enfants <5 ans au sein du ménage  
Mode de mesure: Renseigné par le CLC puis vérifié au domicile par l'APDC

**3) Sexe du chef de ménage:**  
Justification: Vulnérabilité: Au plan national, les ménages dirigés par des femmes sont en moyenne moins pauvres que ceux dirigés par des hommes. Il n'y a pas de différence dans les zones rurales. Mais les ménages ruraux dirigés par des femmes sont plus vulnérables aux chocs. A fortiori les ménages extrêmement pauvres.  
Indicateurs: Sexe et statut matrimonial du chef de ménage  
Mode de mesure: Renseigné par le CLC puis vérifié au domicile par l'APDC

**4) Niveau d'instruction du chef de ménage:**  
Justification: Un des déterminants du niveau de vie du ménage (ESPS 2006)  
Indicateurs: Niveau d'éducation du chef de ménage  
Mode de mesure: Renseigné par le CLC puis vérifié au domicile par l'APDC

**5) Scolarisation des enfants:**  
Justification: Obligation légale: Article 3 bis de la Loi 2004-37 du 15 Décembre 2004  
Indicateurs: % d'enfants du ménage (parmi les 6-16 ans) non scolarisés ou non en formation  
Mode de mesure: Renseigné par le CLC puis vérifié au domicile et/ou à l'école par l'APDC

**6) Interdiction du travail des enfants:**  
Justification: Obligation légale: Arrêté n° 3748 du 6 Juin 2003  
Indicateurs: % d'enfants du ménage (parmi les moins de 16 ans) travaillant  
Mode de mesure: Renseigné par le CLC puis vérifié au domicile par l'APDC

**7) Sécurité alimentaire:**  
Justification: Corrélation seuil de pauvreté alimentaire / indice d'extrême pauvreté  
Indicateurs: Catégories de consommation alimentaire  
Mode de mesure: Durée de la période de soudure  
Avis du Comité Local de Ciblage

**8) Insuffisance de revenus:**  
Justification: Répondre aux besoins essentiels alimentaires, sanitaires et sociaux  
Indicateurs: Ménage "n'arrive pas à joindre les deux bouts"  
Mode de mesure: Nombre de mois par an d'insuffisance de revenus  
Avis du Comité Local de Ciblage

**9) Utilisation des services de santé:**  
Justification: Significatif du niveau de vie du ménage (en lien avec la pauvreté monétaire)  
Indicateurs: Nombre ou % d'enfants malades non soignés au Centre de Santé  
Mode de mesure: Nombre ou % d'enfant du ménage souffrant de malnutrition sévère  
Renseigné par le CLC puis vérifié au domicile / centre de santé par l'APDC

**10) Accès à l'eau, à l'assainissement:**  
Justification: Significatif du niveau de vie du ménage  
Indicateurs: Type et mode d'accès à l'eau potable  
Mode de mesure: Type de toilettes  
Renseigné par le CLC puis vérifié au domicile par l'APDC

**11) Logement décent:**  
Justification: Significatif du niveau de vie du ménage  
Indicateurs: Nature du toit  
Mode de mesure: Nature du sol  
Renseigné par le CLC puis vérifié au domicile par l'APDC

## CHOIX DU CIBLAGE COMMUNAUTAIRE

Aujourd'hui,

- Aucune définition unique de la notion de pauvreté au niveau des ménages
- Aucune donnée directe permettant de caractériser chaque ménage nominativement
- Pour distinguer la pauvreté de l'extrême pauvreté, il est plus réaliste de confier la sélection à des personnes dont la représentativité est reconnue par la population
- La désignation de **TOUS LES ménages les plus pauvres** du village est effectuée via un **ciblage communautaire** réalisé grâce à la collaboration d'un Comité Local de Ciblage (CLC), de l'APDC, du Conseil Rural et de la PTO

### CRITÈRES UTILISÉS:

- Insuffisance de revenus
- Insécurité alimentaire

### SOURCE D'INFORMATION:

- Fiche de renseignements détaillée par ménage, élaborée par CLC et APDC
- Cette fiche renseigne également sur les autres critères (utilisés ultérieurement)

### VÉRIFICATION (ERREURS D'INCLUSION):

- L'APDC est responsable de la validation des renseignements fournis

### LIMITATION DES ERREURS D'EXCLUSION:

- Système de plainte au niveau village, Conseil rural et PTO
- Groupe de contrôle citoyen

#### Sélection des ménages bénéficiaires: Ciblage communautaire & Classification

La notion de pauvreté au niveau des ménages ne peut être définie de manière uniforme et unique, comme expliqué auparavant. En outre il n'existe pas de données permettant de caractériser chaque ménage individuellement et de les classer nominativement par catégories de pauvreté. A moins d'effectuer un recensement détaillé de la situation de chaque famille dans chaque village sélectionné, seules des personnes issues du village et dont la représentativité est reconnue par la population, peuvent alors désigner les familles les plus pauvres. Par ailleurs, actuellement, étant donné la difficulté d'une évaluation précise des revenus et ressources des ménages — particulièrement pour distinguer la pauvreté de l'extrême pauvreté — un recensement ne permettrait pas d'estimer la notion d'insuffisance de revenus sur la seule base de déclaration des ménages — *a fortiori* de vérifier la véracité des informations.

La sélection des ménages bénéficiaires est donc effectué via: un **ciblage communautaire** réalisé grâce à la collaboration d'un Comité Local de Ciblage (CLC), de l'APDC, du Conseil Rural et de la PTO. Il fournit une liste de ménages éligibles.

Le ciblage communautaire a pour objectif de disposer, pour chaque village retenu, d'une liste de ménages désignés par la communauté comme étant les plus pauvres, sur la base de critères prédéfinis. Ces listes ne sont jugées définitives qu'une fois que les informations ont été contrôlées et acceptées par l'INPS, via la PTO.

#### CRITÈRES UTILISÉS

Les critères à respecter par le CLC pour désigner les ménages les plus vulnérables, sont l'insuffisance de revenus et la sécurité alimentaire. Pour un ciblage dont l'objectif est un appui financier, ces deux critères ne sont pas mesurables par le biais d'une enquête dans les ménages — qui seraient naturellement tentés de fournir des informations les rendant éligibles. Ils relèvent d'une connaissance plus profonde de la vie de ces ménages au quotidien. C'est donc à ce niveau que la responsabilité des membres du CLC est engagée, en termes de "bonne foi" quant à l'appréciation de la situation des ménages qu'ils désignent.

#### MODES DE COLLECTE ET SOURCES D'INFORMATION

Chaque membre du CLC fournit au comité sa propre liste des ménages qu'il considère éligible.

Le comité effectue la confrontation des listes et valide collégalement chaque ménage éligible. Le comité remplit chaque fiche de renseignements, sur la base des informations qu'il collecte dans le village et dans les ménages, et les valide de manière collégiale.

Un premier remplissage des fiches de renseignements par le CLC — fiches ensuite vérifiées exhaustivement par l'APDC — permet d'apprécier le sérieux et la compétence du CLC. Car il est certain que cet organe communautaire sera appelé à intervenir ultérieurement dans le processus de transfert.

#### VÉRIFICATION

Les fiches de renseignements sont remises par le CLC à l'APDC, qui a la responsabilité de vérifier et valider toutes les informations. La vérification des fiches se fait au sein de chaque ménage mais également au niveau de tout autre acteur pertinent (enseignants, infirmiers chefs ou sage-femme du centre de santé...).

Chaque fiche est contresignée par le chef du ménage concerné, qui accepte ainsi les informations qui décrivent sa situation.

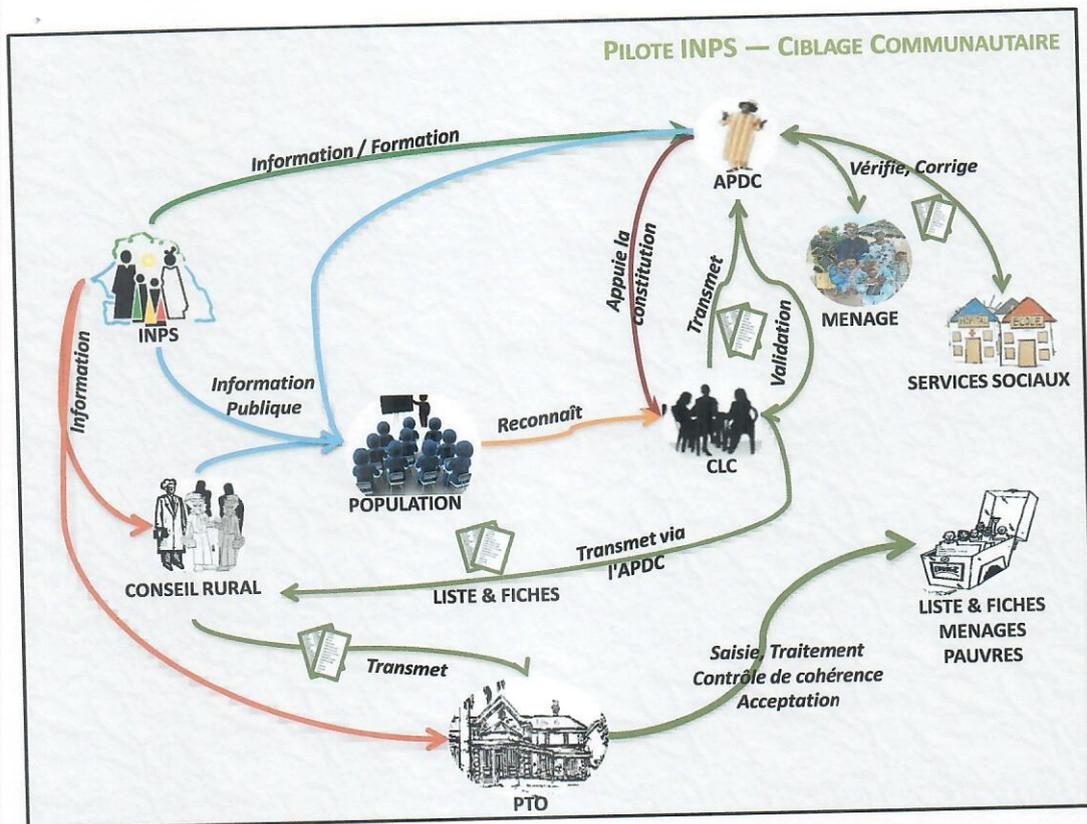
En ce qui concerne la vérification des **erreurs d'inclusion** (au-delà de la validation par l'APDC) les fiches de renseignements sont organisées de manière à ce que le recoupement des informations, lors du traitement, valide la cohérence des données fournies.

On tentera de réduire les **erreurs d'exclusion** par la mise en place d'un **système de plaintes** et de **contrôle citoyen** au niveau du village, de la communauté rurale et des services techniques déconcentrés. Ce système permettra notamment aux exclus des réseaux sociaux de se manifester ou d'être signalés; il peut également permettre de déceler des fraudes à l'inclusion.

#### SYSTÈME DE COMPLAINTE ET CONTRÔLE CITOYEN

Le système de plainte est porté par l'APDC au niveau du village, l'ASCOM au niveau du Conseil Rural, et la Plateforme Technique Opérationnelle au niveau du département. Les procédures d'enregistrement et les modes de communication à ce sujet doivent être définis localement au cours du pilote, afin de proposer un modèle. En effet, il n'existe pas d'expérience ayant été assez développée dans d'autres projets pour servir ici d'exemple.

Le contrôle citoyen à ce stade est porté par un groupe constitué selon un processus identique à celui utilisé pour le CLC, composé de personnes reconnues pour leur capacité d'écoute et de restitution. Ici encore, c'est le pilote de l'INPS que devra proposer un modèle à tester après concertations locales.



### Etapes du ciblage communautaire:

- ➔ Elaboration par le CLC de la liste de ménages les plus pauvres / vulnérables
- ➔ Rédaction par le CLC d'une fiche de renseignements pour chaque ménage de la liste
- ➔ Vérification par l'APDC de l'exactitude de chaque fiche
- ➔ Proposition par l'APDC au CLC d'éventuelles modifications de la liste
- ➔ Validation concertée de la liste et des fiches par le CLC et l'APDC
- ➔ Transmission des fiches par le CLC au Conseil Rural, via l'APDC
- ➔ Validation du travail du CLC par le Conseil Rural
- ➔ Transmission de la liste et des fiches par le Conseil Rural à la PTO
- ➔ Saisie des fiches au niveau de la PTO
- ➔ Vérification et acceptation par la PTO des informations collectées
- ➔ Edition par la PTO des listes définitives des ménages éligibles

### CLASSIFICATION EN CATÉGORIES DE PAUVRETÉ

- Indispensable pour être cohérent avec les consignes du niveau central
- Nécessaire car les budgets d'intervention sont limités
- Relève d'un traitement informatique des fiches de renseignement

#### CRITÈRES UTILISÉS

- |  |                                       |
|--|---------------------------------------|
| ◇ Taille du ménage                       | ◇ Interdiction du travail des enfants |
| ◇ Présence de jeunes enfants (<5 ans)    | ◇ Sécurité alimentaire                |
| ◇ Sexe du chef de ménage                 | ◇ Insuffisance de revenus             |
| ◇ Niveau d'instruction du chef de ménage | ◇ Utilisation des services de santé   |
| ◇ Scolarisation des enfants              | ◇ Accès à l'eau, à l'assainissement   |
|  | ◇ Logement décent                     |

#### TRAITEMENT DES DONNÉES

- Modalités d'analyse et outils de traitement à définir par l'INPS et l'ANSD
- Définition des poids et seuils des critères et indicateurs indispensables ce stade
- L'INPS engage sa responsabilité sur la transparence et la justesse du traitement
- Les listes finales de ménages éligibles sont transmises au niveau local

#### ***Classification des ménages éligibles en catégories de pauvreté***

Cette classification relève de la responsabilité exclusive de l'INPS.

Elle utilise les fiches de renseignements pour mesurer les indicateurs retenus.

Il s'agit ici du traitement informatique des données qui permettra de répertorier les ménages en situation d'extrême pauvreté, et qui classera également les autres ménages jugés parmi les plus pauvres par leurs pairs.

C'est ici que la question du poids des critères, des indicateurs ainsi que des seuils à appliquer est essentielle.

Aucun outil d'analyse des informations ne peut être proposé ici sans que ces prérequis soient remplis.

**Les critères sécurité alimentaire et insuffisance de revenus**, même s'ils sont la base de sélection par le CLC, seront réutilisés au traitement à travers leurs indicateurs: *Catégories de consommation alimentaire, Durée de la période de soudure et Nombre de mois par an d'insuffisance de revenus*. Ceux-ci permettront d'affiner la classification en catégories de pauvreté, au même titre que les indicateurs des autres critères.

#### ACTEURS IMPLIQUÉS

##### Classification des ménages

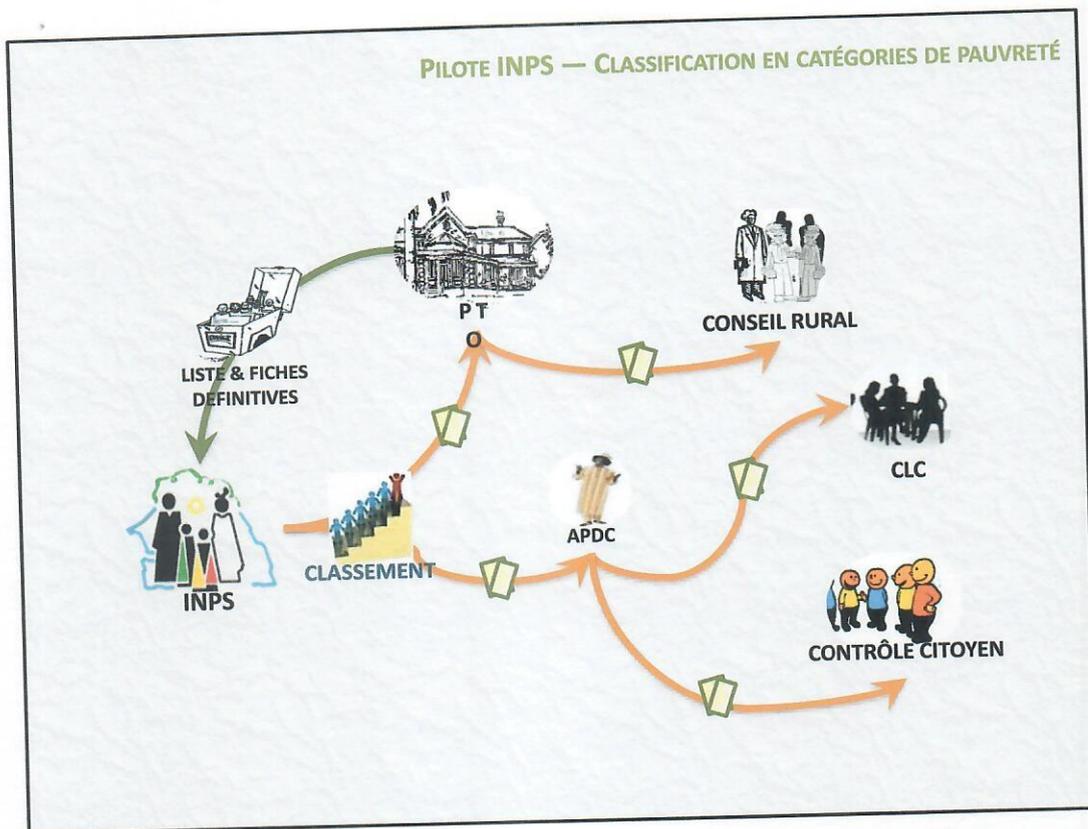
L'INPS et l'ANSD doivent se charger de définir les modalités d'analyse et de la conception des outils de traitement.

##### Traitement des données

Le traitement des données est effectué à Dakar par l'INPS, après que la Plateforme Technique Opérationnelle ait transmis la base de données renseignée avec les listes définitives de ménages éligibles.

##### ***Validation de la sélection des ménages***

La validation de la sélection finale des ménages s'effectue à travers divers processus (vérification, acceptation, validation) et à trois niveaux: pour chaque fiche de ménage, pour l'ensemble des fiches transmises et pour les listes définitives.



L'INPS est responsable du classement des ménages devant les Conseils Ruraux, les CLC et groupes de contrôle citoyen. L'INPS "valide" les listes de ménages classés, c'est-à-dire qu'elle engage sa responsabilité sur la transparence et la justesse du traitement des données.

La Plateforme Technique Opérationnelle est chargée de la transmission officielle des listes au Conseil Rural.

Les APDC remettront également les listes aux CLC et groupe de contrôle citoyen.

#### LISTES FINALES

Les listes de ménages classés, validées par l'INPS, seront remises au Conseil Rural par la Plateforme Technique Opérationnelle et au CLC et au groupe de contrôle citoyen, via l'APDC. L'information sera donnée à la population que ces listes peuvent être consultées librement.

## FICHE DE RENSEIGNEMENTS

### UN OUTIL CENTRAL

Outil unique de collecte d'information pour:

- décrire la situation des ménages
- vérifier l'éligibilité des ménages désignés par la communauté
- classer chaque ménage dans une catégorie de pauvreté
  
- Conçue de manière à contrôler la cohérence globale des réponses
- Conçue pour pouvoir servir à d'autres ciblés qu'INPS
- Remplie grâce à un va-et-vient entre le CLC et le ménage, sous la responsabilité de l'APDC

→ Contient des informations sur le chef de ménage, le ménage, chaque épouse et ses enfants

- |                                    |   |
|------------------------------------|---|
| ◇ Etat civil                       | ◇ Logement                              |
| ◇ Composition du ménage            | ◇ Commodités                            |
| ◇ Niveau scolaire                  | ◇ Assainissement                        |
| ◇ Activités                        | ◇ Biens d'équipement                    |
| ◇ Sources de revenus               | ◇ Bétail                                |
| ◇ Niveau de couverture des besoins | ◇ Consommation alimentaire              |
| ◇ Santé                            | ◇ Stratégies d'adaptation (alimentaire) |
| ◇ Scolarisation                    | ◇ Durée de la période de soudure        |

La fiche de renseignements est l'outil unique de collecte d'information.

Elle a pour objectifs de:

- décrire la situation des ménages
- permettre de vérifier l'éligibilité des ménages désignés par la communauté
- permettre le classement de chaque ménage dans une catégorie de pauvreté.

Cette fiche est conçue de manière à ce qu'un certain nombre de réponses puissent être confrontées afin de contrôler la cohérence globale de la fiche et ainsi déceler les réponses "orientées" en vue d'être éligible. Ce contrôle de cohérence devra faire l'objet d'un arbitrage afin de distinguer clairement l'erreur de la fraude. Ces questions de cohérence portent essentiellement sur les nombres de personnes et les comportements alimentaires, notamment en confrontant les informations données par le chef de ménage et celles fournies par les épouses. Elles doivent être affinées avec les APDC sur le terrain.

Le remplissage de la fiche fera l'objet d'un va-et-vient entre le CLC et le ménage, sous la responsabilité de l'APDC, pour aboutir à une fiche validée par le CLC et acceptée par le chef de ménage.

La fiche contient des informations sur:

- Le chef de ménage:
- Le ménage:
- Chaque épouse et ses enfants

**concernant**

- ✓ Etat civil
- ✓ Composition du ménage
- ✓ Niveau scolaire
- ✓ Activités
- ✓ Sources de revenus
- ✓ Niveau de couverture des besoins
- ✓ Santé
- ✓ Scolarisation
- ✓ Logement
- ✓ Commodités
- ✓ Assainissement
- ✓ Biens d'équipement
- ✓ Bétail
- ✓ Consommation alimentaire
- ✓ Stratégies d'adaptation (alimentaire)
- ✓ Durée de la période de soudure

## DÉROULEMENT DU PILOTE

(nécessite d'abord la définition de la phase de **transfert**)

### Choix de trois localisations

- Choix de zones aux caractéristiques différentes: approfondir la contextualisation critères & indicateurs
- Choix basé sur un ciblage géographique ou en fonction des partenaires de l'INPS

### Définition des poids et des seuils pour les critères et indicateurs

- Ateliers au niveau régional : collecte d'informations (Conseil Régional, ARD, PCR, APDC, PTO, PTF, ANSD)
- Ateliers techniques au niveau national: capitalisation des résultats, analyse et décision

### Constitution des organes de gestion du ciblage

- Ateliers et travail de terrain sur la composition du CLC, du Grpe de Ctrl Citoyen , système de recours
- Analyse concertée sur le rôle du Conseil Rural, compatibilité des rôles des APDC conseillers ruraux
- Définition des modes et canaux de communication

### Elaboration des outils de collecte et de traitement

- Codification de la fiche de renseignements
- Test de collecte sur le terrain et du traitement des données
- Analyse des résultats & Confrontation à la réalité des villages-tests; Analyse du temps de travail

### Définition des besoins en logistique et ressources humaines

- Capacité de travail des APDC
- Besoin de renforcement de la PTO

### Ciblage ménages

- Ciblage communautaire par le CLC
- Vérification et validation des fiches par l'APDC. Validation par le C.Rural et transmission à la PTO
- Traitement des données & Classification des ménages en catégories de pauvreté
- Informations des populations et représentants sur les résultats

## Déroulement du Pilote

La mise en place d'un pilote nécessite la définition de la phase de transfert: Il n'est pas envisageable de tester un ciblage sans être certain de mettre en place le transfert immédiatement après.

La mise en œuvre du pilote qui permettra de tester cette proposition de ciblage se déroulera selon les étapes suivantes:

### **Choix de trois localisations pour le pilote**

Choix de zones géographiques aux caractéristiques différentes afin d'approfondir le travail sur le tronc commun et la contextualisation des critères et indicateurs  
Dans l'intérêt de l'analyse nécessaire par la suite sur les critères, il serait plus intéressant que ces trois localisations se situent dans trois régions distinctes.

Ce choix peut se faire sur base d'un ciblage géographique comme décrit précédemment ou en fonction des zones où l'INPS trouve des partenaires prêts à appuyer un pilote (ciblage + transfert. Il n'est pas envisageable de tester un ciblage sans être certain de mettre en place le transfert immédiatement après).

### **Définition des poids des critères et des seuils pour les indicateurs**

Ateliers techniques au niveau régional réunissant le Conseil Régional, l'Agence Régionale de Développement des PCR, des APDC, PTO, acteurs de développement, ANSD: collecte d'informations

Ateliers techniques au niveau national, de capitalisation des résultats des ateliers régionaux: analyse et décision

## COMMUNICATION

### Communiquer sur:

- Les raisons du ciblage et le choix politique associé
- Les critères et les responsabilités aux différents niveaux territoriaux de concertation ou de consultation
- L'aspect pilote de l'intervention et ses principes
- Les modes de collectes, leur justification et les niveaux de responsabilité
- Les modes de recours et leur fonctionnement
- Les actions envisagées après le ciblage et les délais d'exécution

### Les actions de communication:

- Ateliers de consultation et concertation
- Développement de supports clairs, déclinés pour être accessibles à toutes les parties prenantes

Il est essentiel pour la réussite du ciblage, que chaque acteur — et ceci inclut également les non-bénéficiaires — ait une compréhension claire de la globalité du processus de ciblage.

1) Il s'agit alors de communiquer sur:

- Les raisons du ciblage et le choix politique associé: Objectifs de l'INPS et du transfert monétaire; différents niveaux de prise de responsabilité dans la mise en œuvre, en relation avec la politique nationale de traitement de la pauvreté et de la vulnérabilité
- Les critères, leur justification et les choix de prises de responsabilité aux différents niveaux territoriaux de concertation ou de consultation
- L'aspect pilote de l'intervention et ses principes: les limites de l'INPS dans le cadre d'un projet pilote; la justification du choix des zones d'intervention pour le pilote; le processus participatif; les rôles et responsabilités des divers intervenants
- Les modes de collectes, leur justification et les niveaux de responsabilité: les processus de mise en place et de fonctionnement des organes de sélection
- Les modes de recours et leur fonctionnement
- Les actions envisagées après le ciblage et les délais d'exécution: le transfert en lui-même.

Les ateliers recommandés au chapitre précédemment constituent des premières actions de communication qui permettront de capitaliser les interrogations de chacun et d'y répondre sur place, mais aussi de disposer des éléments nécessaires à la préparation des outils de communication.

Il est important de développer des supports et une documentation clairs, déclinés pour être accessibles à toutes les parties prenantes, depuis les populations les plus pauvres jusqu'aux Conseils Ruraux.

Deux types distincts d'actions de communication doivent être menées:

- L'explication de l'intervention et du mode de ciblage aux niveaux national, départemental, Commune ou Communauté Rurale et village
  - La mise en œuvre du ciblage en tant que telle aux niveaux départemental, Commune ou Communauté Rurale et village
- Ces actions seront mises en œuvre après le ciblage géographique afin de pouvoir exposer les choix des zones d'intervention pour la phase pilote du programme.

La communication, pour le ciblage de la phase pilote, se limitera à des ateliers, réunions et supports écrits. Si la communication par voie radiophonique a fait ses preuves dans d'autres projets, notamment en milieu urbain, elle présente tout de même le risque de créer des attentes ou des revendications dans des zones non ciblées pour le projet pilote. En milieu rural, elle peut être facilement remplacée, toujours dans le cadre de l'intervention restreinte d'une phase pilote, par des causeries dans les villages concernés.

## COMMUNICATION SUR L'INTERVENTION ET LE MODE DE CIBLAGE

### Acteurs concernés

### Actions de communication

#### Niveau National

- |  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• INPS / Min. de la Famille / CSO-PLCP</li><li>• Comité interministériel pour la Protection Sociale</li><li>• Association nationale des Maires</li><li>• Représentation des Conseils régionaux</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Atelier de présentation de la phase de transfert monétaire de l'INPS et du programme pilote. Exposé du choix des zones d'intervention</li><li>• Plaquette explicative à diffuser aux divers niveaux déconcentrés et décentralisés</li></ul> |
|--|---|

#### Départements concernés par le pilote

- |   |   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Plateforme Technique Opérationnelle</li><li>• Services techniques Déconcentrés</li><li>• Agence Régionale de Développement</li><li>• APDC</li><li>• Conseils Ruraux</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Atelier de présentation de la phase de transfert monétaire de l'INPS et du programme pilote</li><li>• Plaquette explicative à diffuser aux divers niveaux déconcentrés et décentralisés</li></ul> |
|---|---|

#### Commune ou Communauté Rurale concernées par le pilote

- |  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Conseil Rural</li><li>• Chefs de Villages</li><li>• Agence Régionale de Développement</li><li>• APDC</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Atelier de présentation de la phase de transfert monétaire de l'INPS et du programme pilote</li><li>• Brochure explicative à diffuser aux différents intervenants</li></ul> |
|--|---|

#### Village retenu pour le projet pilote

- |  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Population</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Réunion d'information avec les responsables locaux</li><li>• Réunion publique d'information</li></ul> |
|--|---|

## COMMUNICATION POUR LA MISE EN ŒUVRE DU CIBLAGE

### Acteurs concernés

### Actions de communication

#### Départements concernés par le pilote

- |   |   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plateforme Technique Opérationnelle</li> <li>• Services techniques Déconcentrés</li> <li>• Agence Régionale de Développement</li> <li>• APDC</li> <li>• Conseils Ruraux</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Atelier de présentation et de discussion des modes de mise en œuvre</li> <li>• Plaquette détaillée sur les organes mis en place, leurs rôles et responsabilités</li> </ul> |
|---|---|

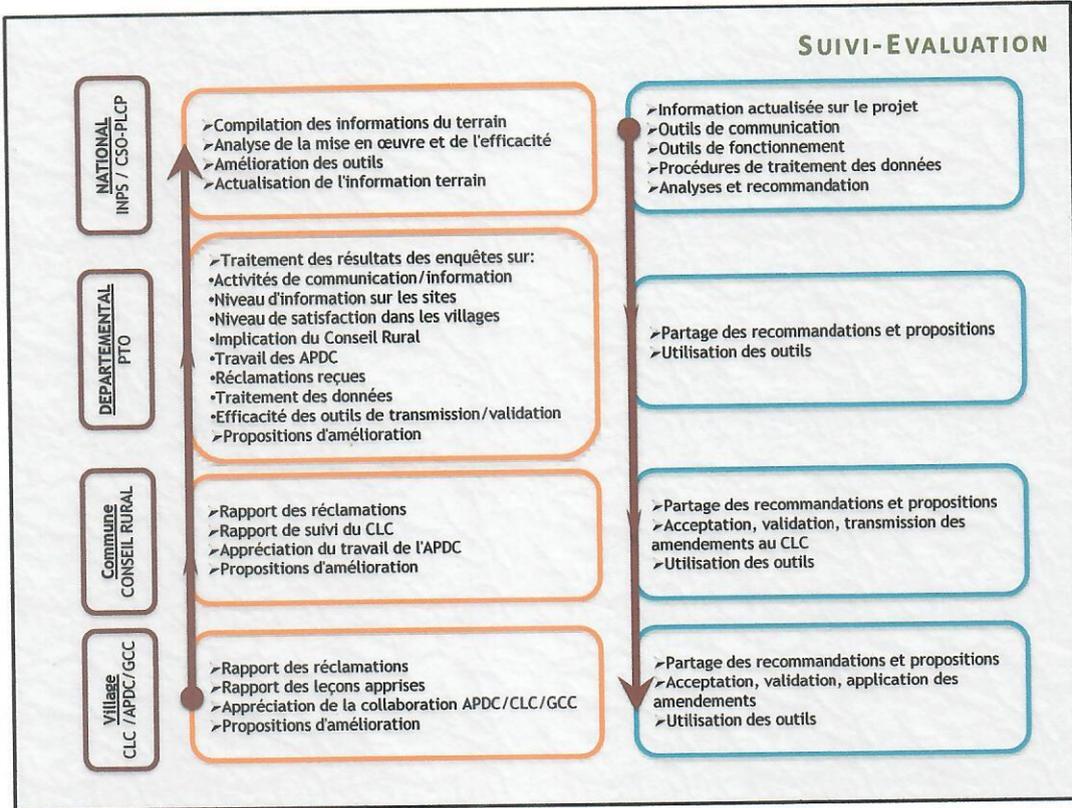
#### Commune ou Communauté Rurale concernées par le pilote

- |  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil Rural</li> <li>• Agence Régionale de Développement</li> <li>• Chefs de Villages</li> <li>• Comités Locaux de Ciblage</li> <li>• Groupes de Contrôle Citoyen</li> <li>• APDC</li> <li>• PTO</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Atelier de présentation et de discussion des modes de mise en œuvre</li> <li>• Plaquette détaillée sur les organes mis en place, leurs rôles et responsabilités</li> <li>• Plaquette pense-bête pour chaque organe impliqué (CR, CLC, GCC, APDC, PTO)</li> </ul> |
|--|---|

#### Village retenu pour le projet pilote

- |  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Population</li> <li>• Comité Local de Ciblage</li> <li>• Groupe de Contrôle Citoyen</li> <li>• APDC</li> <li>• Conseil Rural</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunion d'information avec les responsables locaux, les organes mis en place, leurs rôles et responsabilités et sur les modes de mise en œuvre</li> <li>• Réunion publique d'information sur la base des plaquettes détaillée sur les organes mis en place, leurs rôles et responsabilités</li> <li>• Distribution à la population de plaquettes adaptées</li> </ul> |
|--|---|

## SUIVI-EVALUATION



**Phase pilote**

→ Opportunité d'évaluer la méthodologie avant de passer à l'échelle

**Evaluation du ciblage sur:**

- Valeur de la classification des ménages: enquête exhaustive pour vérifier les erreurs d'inclusion et d'exclusion
- Pertinence d'un processus de ciblage communautaire: coût/efficacité et impact sur la participation des populations
- Impact du processus sur la gestion de la par les collectivités locales
- Rôle effectif des APDC / meilleur niveau territorial pour leur ancrage institutionnel et leur prise en charge budgétaire
- Mécanismes de coordination institutionnelle
- Analyse de la durée de validité du ciblage

→ Impossible de définir les critères, indicateurs et modes d'évaluation avant la définitions des procédures définitives

**Evaluation**

La caractéristique pilote de la présente proposition et le fait que l'intervention se situe en milieu rural, offrent l'opportunité d'évaluer la méthodologie avant de passer à l'échelle.

L'évaluation du ciblage concernera alors prioritairement:

La valeur de la classification des ménages, qui pourra être mesurée via un travail d'enquête exhaustive de la situation de tous les ménages dans un ou plusieurs villages, afin de vérifier les erreurs d'inclusion et d'exclusion.

La pertinence de l'utilisation du processus de ciblage communautaire, en termes de coût/efficacité mais aussi quant à l'impact sur la participation des populations

L'impact du processus sur la gestion de la pauvreté / vulnérabilité par les collectivités locales

Le rôle effectif des APDC et le meilleur niveau territorial pour leur ancrage institutionnel et leur prise en charge budgétaire

Les mécanismes de coordination institutionnelle

L'analyse de la durée de validité du ciblage: Il est nécessaire de définir une période après laquelle la classification des ménages devra être actualisée par un nouveau ciblage.

Les critères, indicateurs et modes d'évaluation ne pourront être définis qu'une fois les procédures définitives mises en place afin de bien évaluer des résultats réalisables en fonction du mode de mise en œuvre décidé.

### Phase pilote

- S&E sur l'efficacité et l'opérationnalité des procédures et outils
- PTO: Principal point de capitalisation pour le S&E

#### **Quelques indicateurs de performance à affiner:**

- Performance du CLC et de l'APDC:
  - ◇ % de réclamations justifiées quant aux fiches transmises à la PTO
  - ◇ % de fiches incohérentes rejetées par la PTO
- ↻ Performance du traitement des données par l'INPS:
  - ◇ % des réclamations justifiées en comparant les fiches cohérentes et les listes définitives
- Performance des outils de transmission/validation et du travail du CLC & Conseil Rural:
  - ◇ % d'outils de transmission remplis correctement
  - ◇ % d'erreurs entre les bordereaux de transmission et les fiches d'un village
  - ◇ % de réclamations justifiées quant aux fiches transmises à la PTO

Le suivi-évaluation de la phase pilote portera sur l'efficacité et l'opérationnalité des procédures et outils, ainsi que sur le bon fonctionnement des organes mis en place. La Plateforme technique Opérationnelle sera le principal point de capitalisation des données de suivi-évaluation.

Le suivi-évaluation fera l'objet de rapports périodiques, en fonction des rythmes et des étapes qui se dégageront pour la phase pilote.

Des indicateurs de performance peuvent déjà être proposés, *mais devront être affinés lorsque les procédures d'intervention seront fixées définitivement:*

#### Performance du CLC et de l'APDC:

- % de réclamations justifiées quant aux fiches transmises à la PTO
- % de fiches incohérentes rejetées par la PTO

#### Performance du traitement des données par l'INPS:

- % des réclamations justifiées en comparant les fiches cohérentes et les listes définitives

#### Performance des outils de transmission/validation et du travail du CLC & Conseil Rural:

- % d'outils de transmission remplis correctement
- % d'erreurs entre les bordereaux de transmission et les fiches d'un village
- % de réclamations justifiées quant aux fiches transmises à la PTO